

Travaux d'ascenseur :

report d'un an et moratoire sur la précision d'arrêt

Paris, le 10 Mai 2013

Mesdames, Messieurs,

I. Ascenseurs : une victoire de l'ARC encore plus importante que prévue

Alors que nous avons cru obtenir un simple report de la deuxième tranche de travaux c'est un résultat encore plus important et intéressant que nous avons obtenu : un report d'un an pour tous les travaux et un « **moratoire** » sur la mesure la plus coûteuse et la plus contestable, **celle concernant la précision d'arrêt.**

II. Le sens de la mesure prise

En quelques mots et sans rentrer dans les détails techniques, Madame DUFLOT, Ministre du Logement (et les services du ministère qui suivent ces problèmes depuis onze ans) ont décidé :

1. d'abord de donner un an de plus aux copropriétaires pour faire jouer la concurrence pour les travaux de sécurité de la deuxième tranche ;
2. en ce qui concerne la mesure relative à la **précision d'arrêt** de ne plus imposer aux copropriétés d'installer un système coûteux (le variateur de fréquence) comme cela était en partie le cas jusqu'ici et de mettre en place – avec les usagers et les professionnels – une commission de travail pour déterminer les meilleurs systèmes adaptés à chaque type d'appareil ;

On en revient donc à la logique et au bon sens : d'abord obliger l'ascensoriste à régler **correctement** l'appareil et à l'entretenir **correctement** au lieu d'obliger les copropriétaires à mettre en place un système coûteux, ensuite et si besoin à mettre en place un système adapté à chaque situation.

Conséquence : retour à la raison et au raisonnable et économies importantes pour les copropriétaires.

III. Les « hurlements » des gros ascensoristes et de certains bureaux d'études

Les gros ascensoristes diront qu'ils vont devoir licencier ; chantage :

- si leurs sociétés n'ont plus assez de gros travaux en commande, leurs techniciens auront ainsi le temps d'assurer un entretien sérieux et effectif (ce n'est plus le cas aujourd'hui) des 490.000 ascenseurs de notre pays ;

Ils disent aussi que la sécurité ne sera pas assurée ; c'est également faux ;

- en effet, en ce qui concerne la sécurité des usagers, là aussi : il suffit que les ascensoristes commencent à **BIEN** entretenir les ascenseurs et la sécurité sera assurée.

Pour le reste : que les professionnels proposent aux copropriétés des travaux nécessaires (et eux seuls) à un bon prix et les copropriétaires les voteront sans problème.

Merci Madame la Ministre.

Nous vous prions de recevoir, Mesdames, Messieurs, l'assurance de nos salutations

Fernand CHAMPAVIER

Marie Noëlle AMBLES

Président de l'ARC.

Présidente de l'UNARC

Contact presse : Christophe GRAND - email : cgrand@unarc.asso.fr